

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept mars, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le premier mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **21**

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : /

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **6**

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Franck PACCARD, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Chantal PASSET

Excusé : **1**

Stéphane CHAUSSON

Absents : **3**

Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Gaëlle VERJUS

N° 2023-009 - BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » - VOTE DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 février 2023 ;

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire les tarifs de divers produits et services liés à la gestion des déchets votés par délibération n° 2021/143 du 7 décembre 2021. Ces coûts sont fixés sur la base du coût réel.

Afin de répondre aux besoins des communes en matière de broyage de déchets verts, un tarif de location du broyeur aux communes a été intégré dans la grille ci-après.

TARIFS ANNEXES	HT	TVA	TTC
Composteurs BOIS	47,50 €	20 %	57,00 €
Composteurs PVC	17,00 €	20 %	20,40 €
Bac roulant	130,00 €	20 %	156,00 €
Déchets de balayage	Prix SILA 153,00 €	10 %	Prix SILA 168,30 €
Déchets de dégrillage STEP de Thônes (transport + incinération)	179,50 €	10 %	197,45 €
Déchets de dégrillage STEP de Saint Jean de Sixt (incinération)	171,00 €	10 %	188,10 €
Tickets de déchetterie 1/2 m ³	10,50 €	10 %	11,55 €
Tickets de déchetterie 1 m ³	19,00 €	10 %	20,90 €
Conteneurs semi-enterrés	Prix du marché	20 %	Prix du marché
Dépôt des communes	19,00 €	10 %	20,90 €
TARIFS POUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ	HT	TVA	TTC
Site de compostage partagé (3 bacs en bois de 600L + 1 fourche + 1 aérateur)	82,50 €	20 %	99,00 €
Bac bois 600L supplémentaire	27,50 €	20 %	33,00 €
Bio-seau	3,00 €	20 %	3,60 €
TARIFS DU BROYAGE DES VEGETAUX PAR LE CHANTIER D'INSERTION	HT	TVA	TTC
Location du broyeur aux communes : la journée	50,00 €	20%	60,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs du budget annexe « Gestions des déchets » tels que proposés, applicables à compter du 15 mars 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Gaëlle VERJUS



Délibération transmise en Préfecture le 20/03/2023
Publiée le 20/03/2023